LAVAU PIERRE 09 04 462 L

INAPTITUDE PHYSIQUE – RESTRICTIONS D'EMPLOI

PROFESSIONS ANTÉRIEURES

Ouvrier Agricole
Manœuvre

NÉ LE 16.11.09 A Villegallier (Yonne) DEPT

PRÉNOMS – NOM DE JEUNE FILLE Pierre, Edmond

ADRESSE PRINCIPALE

ADRESSE TEMPORAIRE

N° D'IMMAT A.L.A.S.S.

ASSERM. NATION PROPRIÉT. PERMIS DE CONDUIRE

INST. GÉN.^{ts} – DIPLÔM. OBTEN.

ÉCOLES – STAGES – COURS S.N.C.F.

PÉRIODE	DÉSIGNATION	NOTE	RANG	PÉRIODE	DÉSIGNATION	NOTE	RANG

APTITUDE PHYSIQUE

DATE	NATURE	CLAS.	CAT.	SER.	RÉSULTATS	PÉRIOD.
20.5.64	Dépistage					

EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES

EXAMENS – CONCOURS – ESSAIS PROFES^{nels} S.N.C.F.

DATE	GRADE ET SPÉCIALITÉ	RÉSULTAT
	C2/AIP	E
	C2P	S

DATE	FONCTIONS	RÉSULTAT

CERTIFICATS DE CAPACITÉ

ABSENCES – RÉCAPITULATION

ANNÉE	B	M	SYMBOLES JOURS	SERV. DOUX ATTEN.
61		21		
62		20	3/1	
63		5	5/1	

DEMANDES DE MUTATION

DATE	EMPLOI	RÉSIDENCE – MOTIF

ÉTAT CIVIL – FACILITÉS DE CIRCULATION

AGENT

CARTES ET FASCIC. DIVERS — MOD. | N°

BORDEREAUX

CONJOINT

DATE MARIAGE	NOM ET PRÉNOM	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	DATE DE FIN DU MARIAGE CAUSE
17.6.39	ACHARD Marcelle	28.12.03 MELUN (S.-et-M.)	

CARTES — MOD. | N°

DERNIERS FASCICULES — ANNÉE | N°

CLASSE — SURCLASSEMENT – MOTIF

ABSENCES ANNÉE EN COURS

SYMB.	DATE DÉBUT	DATE FIN	N^{bre} JOURS	S^{ER} DOUX ATTEN.
M			5	

ENFANTS

PRÉNOM ET NOM (s'il diffère de celui de l'agent)	SEXE	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	DÉCLENCHEMENTS année	DÉCLENCHEMENTS âge	CARTE D'IDENTITÉ N°	DERNIERS FASCICULES ANNÉE	DERNIERS FASCICULES N°	DERNIERS FASCICULES ANNÉE	DERNIERS FASCICULES N°	AUTRES CARTES MOD.	AUTRES CARTES N°	OBSERVATIONS
Daniel	M	16.4.40 Melun (S.-et-M.)										
Bernard, Pierre	M	15.11.47 – d°										

1-12-64 Retraité Normale

Adresse : 17 rue de Vaux – Dimissons – LE PENIL (S.-et-M.)

ARCHIVES S.N.C.F. SARDO

DATE	GRADE et SPÉCIALITÉ	RÉSIDENCE d'EMPLOI	CODE ÉTABLISSEMENT (Solde)	AVANCEMENT RÉGIMENT	ÉCHELLE	INDICE	ÉCHELON	
10.6.37	CT Aux	Melun 1B1 - 5,13						OSVR: 6 26
11.37	CTES	Brunoy			1			SOR 149
11.38	CT						1	
2.39		Vaux-le-Pénil						
11.40							2	
4.42		Rames-Echuret						
6.42		Grez						
7.42		Bourron 1,14	D141					
5.43							3	
10.45							4	
10.46		Melun 1,13	D133					
1.47					2			
1.49	CTPL				3			
7.49							5	
6.50	MV				2			
7.51							6	
11.54							7	Retard : 1 m (absences)
10.57							8	
4.61							9	
7.62	OSP				3			
1.12.64	RETRAITE NORMALE							

AVANCES - SECOURS - PRÊTS ŒUVRES SOCIALES - OPPOSITIONS

26.9.47 Prêt L = 20000
16.10.48 7100
4.9.50 Prêt L = 25000

T

NOTATION APTITUDE ET INDICE

ANNEE	GRADE ET SPÉCIALITÉ	NOTE	RANG J.T.L.A

U

RENTE ACCIDENT

2.6.49 (illegible)
23.5.55 12 % (P)
TAUX D'IPP

V

OPÉRATIONS

1	2	3	4	5	6	7

R

MESURES DISCIPLINAIRES

DATES FAUTE	DATES NOTIFIC	NATURE	RÉSUMÉ DU MOTIF
12.7.61		MHA	

W

DATE	MONTANT	NATURE	RÉSUMÉ DU MOTIF

RÉCOMPENSES - SUGGESTIONS - ACTES MÉRITOIRES - MÉDAILLES D'HONNEUR

Médecin
A.S. Sociale

CIPS / R

VÊTEMENTS D'UNIFORME

VESTON
PANTALON
PARDESSUS
CASQUETTE R ou S
COMPLET D'ETE TERGAL

VÊTEMENTS de TRAVAIL IND.

VESTE BLEUE
PANTALON BLEU
VÊTEMENTS IMPER (SP)
CAPOTE CAOUTCHOUC
CHEMISE
BLOUSE
CHAUSSURES A EMBOUTS

S

ARCHIVES S.N.C.F. SARDO

SOCIÉTÉ NATIONALE DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION SUD-EST SERVICE VB
ARRONDISSEMENT 1er
ÉTABLISSEMENT MELUN D.133

ACCUSÉ DE RÉCEPTION
DU CERTIFICAT DE TRAVAIL

nom M. LAVAU

prénoms Pierre
adresse 17, rue des Ormessons
VAUX-le-PENIL (S & M)

N°s d'immatriculation S.N.C.F 09.04.462 L
de Sécurité Sociale

a fait partie de notre personnel
du 10.6.37 au 30.11.64
DERNIER GRADE Ouvrier Spécialisé

Accusé de réception à adresser au Service Gérant pour classement au dossier de l'agent
6001 01 31
I P 31

ARCHIVES S.N.C.F SARDO

SNCF SUD EST
1°Arrondt. VB

P2/P10d/P15

Paris, le - 5 OCT. 1964

S. 13 D. 133
-:-

Je n'ai pas d'objection à donner satisfaction à M. LAVAU Pierre,
ASP,
qui sollicite sa mise à la retraite à dater du 1. 12. 1964

Veuillez l'inviter à prendre ses dispositions afin que le logement mis à sa disposition par la S.N.C.F. soit libre à la même date.

Le Chef du 1er Arrond' V. B.
SUD-EST

ARCHIVES S.N.C.F SARDO

0 001 17 10
L 17 P 0

3288
VB1
P

MÉDAILLE D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER ARGENT (1) VERMEILLE

Ex. 1 destiné à l'Arrondissement

12 JUIL 1961 — J. O.

RÉGION	SUD EST	SERV.	VB	ARR'	1°	ÉTABL'	MELUN D1335 5541330

Nom, Prénoms (2) LAVAU Pierre, Edmond

Grade Manoeuvre

N° Caisse Prévoyance 09 04 462 L

621.1 60.00

1

Domicile 17 rue des Ormessons
VAUX LE PENIL
Département SEINE & MARNE

Date et lieu de naissance 16 NOVEMBRE 1909
VILLEVALLIER
Département YONNE

DATE D'ENTRÉE AU CHEMIN DE FER	DATE DE SORTIE DU CHEMIN DE FER	DATE D'ATTRIBUTION MÉDAILLE D'ARGENT
10 JUIN 1937		

SERVICE GÉRANT

MOTIFS ET DURÉES DES INTERRUPTIONS DE SERVICE

du 19 au 19
du 19 au 19
du 19 au 19
du 19 au 19

Total des interruptions de service : ans mois

VB - SE
- 2 AOUT 1961
MICHEL GENERAL D'INFORMATION

		ANNÉES	MOIS	JOURS
Services effectifs au Chemin de fer		24	1	20
Services Militaires	Service obligatoire		11	20
	Services de guerre			
	Bonification d'ancienneté			
Ensemble des Services Civils et Militaires		25		10

Au 30 JUIN 1961

2

PRÉFECTURE

AVIS DU PRÉFET

L'intéressé fait l'objet de bons renseignements à tous égards.

AVIS FAVORABLE

Melun, le 8 FEV 1961

Pour le Préfet

(1) Rayer la mention inutile.
(2) Indiquer le nom de jeune fille, le cas échéant.

Gébin - 91 b 22.017 - 8/59

3

ARCHIVES S.N.C.F. GARDO

ARCHIVES S.N.C.F. SARDO

1.09.04462 L

M LAVAU

Nom du titulaire de la pension (en capitales)

Prénoms Pierre, Edmond

Née

Devenue (en capitales)

Devenue (en capitales)

N° extinction agent	N° extinction réversibilité	N° pension de réversibilité	N° pension agent

SNCF

BO[illegible]TIONS
CAMPAGNE
25 SEPT 1967

1.09.04462 L

RIG

P. Haubensack — W 2.3.2516 — 12/62

LOT

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS - DIRECTION DU PERSONNEL

CAISSE DE PRÉVOYANCE, 11, rue de Laborde, PARIS (8e)

NOTIFICATION DE DÉCISION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE RENTE EN CAS D'INCAPACITÉ PERMANENTE

(Loi du 30 Octobre 1946 : art. 54 - Décret du 31 Décembre 1946 : art. 123)

Nom LAVAU

Prénoms Pierre

Adresse 17, rue des Ormessons à VAUX-le-PENIL (Seine-et-Marne)

Accident du travail du 23 mai 1955

Références à rappeler dans toute correspondance

D 1/AT : 09.04.462

Paris, le 29 FEV 1956

COPIE

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après avis formulé dans sa séance du 20 FEVR 1956 par la Commission spéciale instituée en application de l'art. 3 de l'arrêté ministériel du 17 février 1948, la S. N. C. F. s'est prononcée sur la rente devant vous être allouée en réparation de votre accident du travail.

Sur le vu du dossier constitué et notamment du procès-verbal d'enquête, du rapport d'expertise technique, des certificats médicaux et de l'avis du Service Médical de la S. N. C. F., il a été estimé que l'accident dont il s'agit a entraîné une incapacité permanente de travail évaluée à 18 %.

Cette évaluation est fondée sur les éléments médicaux ci-après :

Fracture de Pouteau poignet gauche - mouvements sensiblement normaux mais diminution de plus de la moitié de la force de préhension

ainsi que sur les indications recueillies sur votre âge, votre qualification professionnelle, vos aptitudes, vos infirmités antérieures.

1 Pour le calcul de la rente et conformément à l'art. 50 de la loi, le taux de cette incapacité est réduit de moitié jusqu'à 50 % et augmenté de moitié pour la partie qui excède 50 %, c'est-à-dire, dans votre cas :

Fraction inférieure à 50 % : $\frac{18\%}{2}$ = 9 %

Fraction supérieure : " % × 1,5 = " %

Soit un pourcentage utile de : 9 %

2 Votre rente est égale au produit du pourcentage ainsi déterminé par le montant de votre salaire [illegible]

Salaire annuel réel : 374.502 fr

Fraction comptant intégralement jusqu'à " "

Fraction comptant pour un tiers : de " à "

(le surplus n'entre pas en ligne de compte)

Soit un salaire de calcul de 374.502 fr

NOTA : Si le taux d'incapacité est au moins égal à 10 %, le salaire de calcul ne peut être inférieur à 295.320 fr (art. 8 de l'arrêté du 8 avril 1956)

7-115. - Paris. - Imp. P. Dupont. 50/W 11589.4.55

CP. 701

ARCHIVES S.N.C.F SARDO

CESSATION DE FONCTIONS AVEC DROIT A PENSION

0.001.15 01
L 15 P 1

NORMALE (1) | RÉFORME (1) | maladie (1) blessure | contractée | un service (1) hors service | DIFFÉRÉE (1) AU ... PENSION PROPORTIONNELLE (Art. 48 du Règl° P 10 d) | Démissionnaire (1) | sur sa demande (1) | rupture du contrat de travail (1) | Radié (1) | Révoqué (1) | Retraité en raison de son âge (1)

Ex. 2 destiné à la Caisse des Retraites

RÉGION 7E | SERVICE VB | 1er ARRONDt | ÉTABLISSEMENT Melun D133 1

Nom et Prénoms M LAVAU Pierre, Edmond
Grade : O.S.P
Date de cessation de fonctions : 1-12-64

Date de naissance : 16-11-1909
N° d'immatriculation : 09 04 462 L
N° de Séc Sociale : 2

QUESTIONNAIRE

AVIS TRÈS IMPORTANT

Dans son intérêt, le signataire est invité à remplir très exactement ce questionnaire établi sous la foi du serment

RECEVEZ-VOUS (ou votre CONJOINT ou votre ex-conjoint en cas de divorce reçoit-il) **DES ALLOCATIONS FAMILIALES OU DES MAJORATIONS DE PENSION D'UN ORGANISME AUTRE QUE LA S.N.C.F. :** NON **DANS L'AFFIRMATIVE, INDIQUEZ** (2) :

— l'organisme qui sert l'allocation ou la majoration :
— le bénéficiaire (vous-même ou votre conjoint) : ; le montant de l'allocation ou de la majoration :
— les enfants en faveur desquels est servie l'allocation ou la majoration :

ETES-VOUS DÉJA TITULAIRE D'UNE PENSION ? oui (3) **DANS L'AFFIRMATIVE, INDIQUEZ :**

— la collectivité qui sert la pension : SNCF
— s'il s'agit d'une pension basée sur les services, ou d'une pension d'invalidité, ou d'une pension mixte (invalidité et services) :
— la nature de la pension (4) accident ; son numéro : 6033 ; le nombre d'années de services :
— le montant annuel, y compris les indemnités (préciser à quelle date) :
— si, par cette pension, vous êtes couvert du risque maladie ?

AVEZ-VOUS FAIT (OU FEREZ-VOUS) UNE DEMANDE POUR OBTENIR UNE PENSION D'UN ORGANISME AUTRE QUE LA S.N.C.F. ? NON **DANS L'AFFIRMATIVE, INDIQUEZ :**

— la nature de la pension demandée (4) : ; la date à laquelle la demande a été ou sera faite : 28 ans 1/2
— l'organisme qui servira la pension :

EXERCEREZ-VOUS UNE PROFESSION ? NON **DANS L'AFFIRMATIVE, INDIQUEZ :**

— la nature de la profession (salarié, commerçant, artisan, travail à domicile, profession libérale, agricole, etc.).
— le nom et l'adresse de l'employeur :
— la date de début de votre nouvelle société :

ENTREREZ-VOUS AU SERVICE D'UNE DES COLLECTIVITES VISÉES PAR L'ART. 1er DU DECRET DU 29-10-1936 modifié (5) **?** : NON **DANS L'AFFIRMATIVE, INDIQUEZ :**

— la raison sociale et l'adresse de la collectivité :
— la nature de l'emploi occupé et les conditions de rémunération :

VOTRE CONJOINT EXERCE-T-IL UNE PROFESSION ? NON **DANS L'AFFIRMATIVE, INDIQUEZ :**

a) S'il est employé à la S.N.C.F., la fonction : ; l'Etablissement et la Région d'attache :

b) S'il n'est pas employé à la S.N.C.F., la nature de la profession (salarié, commerçant, artisan, travail à domicile, profession libérale, agricole, etc.) : ; le montant du gain mensuel (6) :

— si votre conjoint est assuré social : ; s'il est inscrit à un fonds de chômage :

VOTRE CONJOINT EST-IL TITULAIRE D'UNE PENSION ? NON **DANS L'AFFIRMATIVE, INDIQUEZ :**

a) s'il s'agit d'une pension de la S.N.C.F. : — le n° de la pension : ; la Région S.N.C.F. :
b) s'il s'agit d'une pension autre que de la S.N.C.F. : — le n° de la pension : ; sa nature (4) :
— l'Administration qui sert la pension :
— le montant annuel, y compris les indemnités (préciser à quelle date) :

3

(1) *Rayer les mentions inutiles.*
(2) *Sont notamment à déclarer :*
— *les allocations familiales servies par des employeurs ou des Caisses de Compensation.*
— *les majorations prévues par l'art. 2 de la loi du 14-4-1924 pour les fonctionnaires ayant élevé 3 enfants ou plus jusqu'à l'âge de 16 ans.*
— *les indemnités pour charges de famille maintenues aux fonctionnaires passant de l'activité à la retraite et prévues par le § 5 de l'art. 2 de la loi du 14-4-1924.*
— *la pension temporaire d'orphelin de 10 °/₀ élevée, le cas échéant, au montant des indemnités pour charges de famille qui s'ajoute à la pension de la veuve.*
— *les majorations pour enfants s'ajoutant aux pensions accordées aux victimes civiles de la guerre en vertu de la loi du 24-6-1919.*
— *les suppléments pour enfants attachés à une pension militaire d'invalidité (art. 13 de la loi du 31-3-1919).*

VOIR AU VERSO

(3) *Si vous êtes déjà titulaire de plusieurs pensions, compléter vos renseignements au verso du présent imprimé (sous le renvoi 4).*
(4) *Ancienneté, proportionnelle, invalidité, (militaire ou Sécurité Sociale), reversibilité, vieux travailleurs salariés, allocation temporaire aux vieux, retraite ouvrière et paysanne, rente ou majoration de rente-accident, victime civile de la guerre, ascendant d'enfant tué à la guerre, veuve de guerre, etc.*
(5) *Les principales de ces collectivités sont les suivantes : Services publics de l'Etat, Départements, Communes, Offices, Etablissements Publics ou entreprises publiques à caractère industriel ou commercial, Réseaux de Chemin de Fer d'intérêt général ou local et autres services concédés, Régies municipales et départementales directes ou intéressées, Caisse d'Assurances Sociales et d'Allocations familiales, Electricité et Gaz de France, Charbonnages de France, etc.*
(6) *A indiquer lorsqu'il existe des enfants ouvrant droit aux prestations familiales.*

A B C D E F G

ARCHIVES S.N.C.F SARDO

Veuillez noter dans le cadre ci-dessous et dans l'ordre décroissant des âges les renseignements concernant les enfants dont vous avez assumé ou dont vous assumez la charge.

Date de naissance	Nom et prénom	Qualité (1)	Situation (2)	Observations (3)
15-4-40	Tavau Daniel	Légitime	marié le	
15-12-47	Tavau Bernard	id°	apprentissage	

12.47
15
1265

H

3

Nombre d'enfants (légitimes, naturels reconnus ou légitimés adoptivement) élevés par l'agent jusqu'à l'âge de 16 ans (4) : 2

Nombre d'enfants à charge au regard de l'impôt : 1

(1) Légitimes, légitimés le ....., legitimé adoptivement le ....., naturels reconnus le ....., beaux-enfants, petits-enfants, frères, sœurs, neveux, nièces, pupilles, enfants recueillis le ....., etc.
(2) En apprentissage, étudiant, infirme, marié le ....., décédé le ....., etc.
(3) Pour les enfants autres que ceux du retraité, précisez la date de décès des parents.
(4) En cas de divorce, pour les enfants âgés de moins de 16 ans au moment du divorce, joindre une copie de l'extrait du jugement de divorce précisant les conditions de garde des enfants et le versement éventuel d'une pension alimentaire.

JE, SOUSSIGNÉ, m'engage à signaler à la Caisse des Retraites, au fur et à mesure qu'ils viendraient à se produire, tous les changements survenant dans :

a) les renseignements consignés d'autre part.
b) ma situation et celle de ma famille (décès du conjoint, remariage, décès d'un enfant mineur, cessation d'études, d'apprentissage, etc.).

susceptibles d'entraîner une modification du montant de la pension ou des prestations familiales.

TRÈS IMPORTANT ⟶

Toute fausse déclaration entraîne application des pénalités prévues par les art. 5 de la loi du 5-9-1919 et 18 de la loi du 22-8-1946.

D'autre part, faute de fournir les renseignements en temps utile, l'intéressé s'expose au **remboursement immédiat des sommes perçues indûment.**

Etabli sous la foi du serment

A Melun, le 23-10-1964

Signature,

Sonrau

Vu par le Chef de District principal

A Melun, le 23-10-1964

Signature,

ARCHIVES S.N.C.F. SARDO

RÉGION 3E
SERVICE VB
1er Arrondissement

BONIFICATION D'ANCIENNETÉ
DÉCOMPTE DES VERSEMENTS A EFFECTUER A LA C.D.R.
APPLICATION DE LA LETTRE Pe 101 DU 24 MARS 1948

Nom, Prénoms: M. LAVAU Pierre Edmond
N° de Caisse de Retraite: 09.04.462
Date de naissance: 16.11.1909 à Villevallier (Yonne)
Grade: CT.P2.
Etablissement: S13 - D133 - Melun. 16 PL

1

DATES	ADMISSION AU CADRE PERMANENT	COMMISSIONNEMENT ACTUEL	RÉADMISSION AU C.P. APRÈS S.M.	NUMÉRO D'IMMATRICULATION AUX A.S.
	1-11-37	3-11-38		2

BONIFICATION D'ANCIENNETÉ

S. M. — A — TEMPS LÉGAL DU SERVICE MILITAIRE EFFECTUÉ PAR LA CLASSE D'AGE DU ____ AU ____ : ____ Mois
PÉRIODE RÉELLE ACCOMPLIE PAR L'INTÉRESSÉ DU 21-10-30 AU 11-10-31 : ____ Mois

AJOURNÉS - EXEMPTÉS SURSITAIRES - Pol FÉMININ — B

DATE DE CONFIRMATION	DATE D'APPEL DE LA CLASSE D'AGE	DATE D'ORIGINE DE LA PÉRIODE A CONSIDÉRER	DATE DE FIN DE PÉRIODE A CONSIDÉRER — COMMISSIONNEMENT	DATE DE FIN DE PÉRIODE A CONSIDÉRER — ACCÈS AU 1er ECHELON Personnel féminin	DURÉE DE LA PÉRIODE A CONSIDÉRER
					Mois ____ Jours
		A DÉDUIRE	DURÉE RÉELLE DU STAGE D'ESSAI AVANT COMMISSIONNEMENT	Mois ____ Jours	Mois ____ Jours
			PÉRIODE PENDANT LAQUELLE L'AGENT N'A PAS ÉTÉ EMPLOYÉ à la S.N.C.F.	Mois ____ Jours	

BONIFICATION A ACCORDER ➡ (A ou B) ____ Mois — 3

4

DÉCOMPTE DES VERSEMENTS A EFFECTUER A LA C.D.R. A PARTIR DE 18 ANS

PÉRIODE DE MINEUR

	EMPLOI ET ÉCHELLE 1	PÉRIODES du 2	PÉRIODES au 3	(1) Nombre de Mois 4	(1) TAUX MENSUEL DU VERSEM. A EFFECT. 5	DÉCOMPTE des COTISATIONS à la C.D.R. — Rémunération comptant pour la retraite 6	Taux de la cotisation 5 ou 6 % capitalisée 7	Montant des cotisations capitalisées 8	COTIS. OUVR. A.S. — globales versées 9	à déduire 10	VERSEMENTS A EFFECTUER PAR L'AGENT (4×5) ou (8-10) 11	DÉCOMPTE DES COTISATIONS VIEILLESSE A ANNULER PAR LES CAISSES DE SÉCURITÉ SOCIALE	PÉRIODES ANTÉR. au 1-7-43 — Montant des cotisations — Par mois 12	Total (4×12) 13	PÉRIODES POSTÉR. au 1-7-1943 — Montant des cotisations 14
STAGE D'ESSAI ET PÉRIODE D'AUX. VALIDÉE	CTE 5	1-11-37	31-12-37	2	22						44		40	80	
	(a) ~~1-1-38~~		30-6-38	6	21						126		40	240	
	1-7-38		2-11-38	4	21						84		40	160	
			TOTAUX											480	
			TOTAL GÉNÉRAL DES VERSEMENTS A EFFECTUER A LA C.D.R. ➡								254			480	

6

(1) Cette colonne n'est utilisée que pour les décomptes se rapportant aux périodes antérieures au 1er juillet 1943. Ces décomptes figurent exclusivement dans les colonnes 1-2-3-4-5 et 11.

NOUVELLE DATE D'AFFILIATION A LA C.D.R. ➡ 1-11-1937
DATE D'ORIGINE DES SERVICES VALABLES POUR LA RETRAITE ➡ 11-11-1930 7

S.C.P. Organisation et Méthodes - Mai 1948

BRUXELLES Paris O/W. 30.953-6-48

ARCHIVES S.N.C.F SARDO

PRISE EN COMPTE DU TEMPS D'AUXILIAIRE
DÉCOMPTE DES VERSEMENTS A EFFECTUER A LA C. D. R.

APPLICATION DE LA LETTRE S6R 299 DU 25 NOVEMBRE 1949

RÉGION	SERVICE	ARRONDISSEMENT	ÉTABLISSEMENT
3 E	V B	1	D 133 - 16 Pg

Nom, Prénoms : M. LAVAU Pierre
N° de Caisse de Prévoyance : 09.04.462
Date de naissance : 16.11.1909 à Villevallier (Yonne)
Grade, Échelle : ~~ETE~~ MV 2

SERVICE GÉRANT

BONIFICATION D'ANCIENNETÉ

DATES	ADMISSION AUXILIAIRE	ADMISSION RÉELLE AU C. P.	AFFILIATION ACTUELLE	SERVICE MILITAIRE	N° D'IMMATR. A LA SÉC. SOC.
	10.6.37	1-11-37	1-11-37	du 21-10-30 au 11-10-31	2

DATE D'ORIGINE DE LA PÉRIODE A CONSIDÉRER	DATE DE FIN DE PÉRIODE A CONSIDÉRER	PÉRIODES INTERMÉDIAIRES DE NON-EMPLOI A LA S. N. C. F.	MOTIF DE L'INTERRUPTION	DURÉE DE LA PÉRIODE A CONSIDÉRER
10.6.37	1-11-37	du — au du — au du — au du — au du — au		4 mois 21 jours
	A DÉDUIRE	mois jours		mois jours
	DURÉE EFFECTIVE DES SERVICES D'AUXILIAIRE			4 mois 21 jours
A DÉDUIRE : SERVICES D'AUXILIAIRE DÉJÀ REPRIS EN VERTU DE DISPOSITIONS ANTÉRIEURES	Référence	mois jours mois jours mois jours		mois jours
	BONIFICATION A ACCORDER ➡			4 MOIS. 21 J

DÉCOMPTE DES COTIS. C. D. R.

RÉMUNÉRATION BRUTE — Traitement 1	PFA 2	Primes 3	VALEUR MENSUELLE BRUTE 4	COEFFICIENT 5	PÉRIODE du 6	au 6	NOMBRE DE MOIS 7	TOTAL 8
			CT 1 42				4	
				TOTAL A ➡				168 4

DÉCOMPTE DES COTISATIONS OUVRIÈRES SÉC. SOC. — SERVICE GÉRANT — BUREAU DE SOLDE

EMPLOI ÉCHELLE 1	CATÉGORIE CLASSIFICAT. 2	PÉRIODE du 3	au 3	NOMBRE DE MOIS 4	COTISATIONS OUVRIÈRES SÉCURITÉ SOCIALE — Taux mensuel du versement à effectuer 5	Globales versées 6	A déduire 7	DÉCOMPTE DES COTISATIONS VIEILLESSE A ANNULER PAR LES CAISSES DE SÉCURITÉ SOCIALE — MONTANT DE LA COTISATION A ANNULER
CT 1	H	10.6.37	1-11-37	4	20		80	160
			TOTAL B ➡				80 8	
			TOTAL GÉNÉRAL DES VERSEMENTS (A – B) ➡				88 9	160 7

NOUVELLE DATE D'AFFILIATION A LA C. D. R. ➡ 10.6.1937
DATE D'ORIGINE DES SERVICES VALABLES POUR LA RETRAITE ➡ 20.6.1936

S. C. P. Organisation et Méthodes - Décembre 1949.

Imp. Bernard Frères - 91/W 4780 (12-49)

ARCHIVES S.N.C.F SARDO

CESSATION DE FONCTIONS AVEC DROIT A PENSION

0.001.15 01
L 15 P 1

NORMALE (1) — ~~RÉFORME~~ (1) maladie / blessure — contractée / en service — (1) hors service

DIFFÉRÉE (1) AU ..... PENSION PROPORTIONNELLE (Art. 48 du Règl. P 10 d)

Démissionnaire (1) — sur sa demande (1) / rupture du contrat de ...
Radié (1)
Révoqué (1)
Retraité en raison de son âge (1)

N° DE LA PENSION 1.09.04462 9.0
(1) Rayer la mention inutile. Cas n° 1 destiné à la Caisse des Retraites

RÉGION 2E | SERVICE VB | 1er ARROND.t | ÉTABLISSEMENT Melun D133 — 1

Nom et Prénoms M LAVAU Pierre, Edmond
Grade : OSP
Date de cessation de fonctions : 1-12-64

Date de naissance : 16-11-1909
N° d'immatriculation : 09-04.462 L
N° de Séc. Soc. : [illegible]

Vérification Contrôle PARIS I — 2

L'agent était-il affilié à une Caisse de Prévoyance ou de maladie autre que celle de la S.N.C.F. ? NON
Dans l'affirmative indiquer laquelle : Facil. de circul. RÉGIME "A" — 3

ADRESSE

Adresse à laquelle doit être envoyé le 1er avis de paiement dans la quinzaine suivant la date de cessation des fonctions : 17 rue des Ormesons VAUX-LE-PENIL (S et M).

MODE ET LIEU DE PAIEMENT DE LA PENSION (2)

Mode et lieu de paiement : Par la gare de MELUN (S et M) Région Sud-Est

Nouvelle adresse, mode et lieu de paiement en cas de changement, en précisant la date :
Adresse :

Mode et lieu de paiement : — 4

SERVICE GÉRANT

PENSION DE RÉFORME

(Joindre le certificat médical ou le procès-verbal de la Commission Médicale fixant le pourcentage et le groupe d'invalides).
Date de la 1re constatation médicale de la maladie ou de l'accident ayant entraîné l'invalidité
Si l'agent réformé est déjà titulaire d'une rente accident du travail ou d'une pension militaire de la loi du 31 mars 1919 ou d'une pension de victime civile de la guerre et si son invalidité s'est aggravée jusqu'à réduire de 2/3 au moins sa capacité de travail, indiquer si le Service Médical estime que l'aggravation est imputable ou non à la cause qui a ouvert droit à la rente ou à la pension :

— 5

PENSION DIFFÉRÉE

Motifs et circonstances du départ entraînant la cessation des fonctions :

— 6

OBSERVATIONS

S.N.C.F. CAISSE des RETRAITES 16 NOV 1964 N°

P.A. 20 NOV. 1964

20 NOV 1964

L'intéressé est abonné à la Vie du Rail (répondre par « oui » ou par « non ») : ~~OUI~~ NON (1) — 7

SOLDE

RETENUES A REPRENDRE SUR LES ARRÉRAGES DE LA PENSION — 8

NATURE DES RETENUES (3)	MONTANT	MODALITÉS DES REPRISES

9

NOMENCLATURE DES PIÈCES JOINTES (1) — 10

1 Liasse L 15 P 5 a (4)
1 Fiche 3 P 2 — Fiche 2 P 12
1 Ex. 1 L 3 P 58 (ou son équivalent)
1 Etat signalétique et des services
1 R 101 , 1 Ex 299

Certificat de scolarité
Certificat d'apprentissage
Copie certifiée conforme du contrat d'apprentissage
Certificat médical attestant l'infirmité de l'enfant

Pièces justificatives :

(1) Rayer les mentions inutiles. (2) Caisse payante s'il s'agit d'un établissement S.N.C.F. En cas de règlement par virement postal ou bancaire, préciser l'intitulé du compte. Si le compte est ouvert au nom d'un tiers (conjoint par exemple), joindre l'autorisation sur papier libre prévue à l'art. 89 du Règl. P 10 d (constitution du mandataire).
(3) Dettes d'économat, reliquat d'avance, de prêt hypothécaire, dettes diverses.
(4) Joindre la liasse L 15 P 5 a si l'agent n'a pas demandé de décompte, dans le cas contraire, joindre l'ex. 1 L 15 P 5 b.

Gehin - w 3.2.1018 - 4/63

ARCHIVES S.N.C.F SARDO

7e RÉGION

BUREAU DE RECRUTEMENT DE NEVERS

Numéro d'incorporation au Corps le cas échéant : (1) .....

N° 1003 DE LA NOMENCLATURE GÉNÉRALE

MODÈLE N° 9.

Instruction ministérielle du 8 juin 1911.

Numéro matricule du recrutement : 29 891 01685

ÉTAT SIGNALÉTIQUE ET DES SERVICES (2)

délivré à la demande de l'autorité civile

pour Constitution de dossier

NOM : LANIAU

PRÉNOMS ET SURNOMS : Edmond Pierre — GRADE : 1re classe

ÉTAT CIVIL.

Né le 16 Novembre 1909, à VILLEVALIER

canton de Joigny, département de l'Yonne

résidant à VILLEVALIER, canton de Joigny

département de l'Yonne, Profession d

Fils (3) ..... d ..... et

d ....., domiciliés à .....,

canton d ....., département d .....

Marié le ....., à .....

..... alors domicilié

à ....., canton d .....,

département d .....

Autorisation du .....

Taille 1 mètre 59 centimètres.

Taille rectifiée : 1 mètre ____ centimètres.

Marques particulières :

NATIONALITÉ (4) Française

Jeune soldat (service armé) [redacted] de la classe de 1929, de la subdivision d' AUXERRE, n° 293, dans le canton de JOIGNY [redacted] reconnu apte au service armé en 1930, et classé par le Conseil de révision dans la 1re partie de la liste de recrutement comme (5) appartenant à la classe 1929

Engagé volontaire pour ..... ans, le ....., à ....., département d .....

(6) ..... dans les conditions prévues par (7) .....

A été classé par le Conseil de révision dans la ..... partie de la liste de recrutement de la classe de 19.... de la subdivision d ..... n° ..... dans le canton d .....

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Appelé à l'activité en 1930 — Arrive au corps et incorporé le 21 Octobre 1930 — Services comptant du 15 Octobre 1930 — Nommé Soldat de 1re classe le 1er Juin 1931 (9e du Régt N° 28) — Renvoyé dans ses foyers le 11 Octobre 1931 — Classé dans la disponibilité le 15 Octobre 1931 et R.A.C. le dit jour — A accompli une période d'exercices du 4 Avril 1934 au 24 Avril 1934 — Rappelé à l'activité à la mobilisation générale du 2 Septembre 1939 — Arrivé au

(1) Corps, service, école, organe de recrutement. — (2) Mettre « Extrait de l' » lorsque cette pièce n'est pas destinée à l'autorité militaire. — (3) Ne pas porter la filiation lorsque cette pièce n'est pas destinée à l'autorité militaire. — (4) Indiquer, le cas échéant, si le militaire est devenu Français par voie d'option, de naturalisation, de déclaration ou de réintégration. — (5) Compléter, suivant le cas, par les mentions : « bon absent », « fils d'étrangers », « marche avec la classe de... », « omis de la classe de... », « marche avec la classe de... », etc. — (6) Mettre « se trouve » ou « ne se trouve pas ». — (7) Préciser la loi de recrutement et son article.

J. U. 532322.

ARCHIVES S.N.C.F SARDO

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES (suite).

Cozpld et incorporé le 3 Septembre 1939 — Parti aux armées le 9 Septembre 1939 — Fait prisonnier le 20 Juin 1940 — Interné au camp de Sezanville et de Vaucouleurs — Mis en congé de captivité le 11 Août 1940 — Démobilisé par le centre de libération de Meaux le 11 Septembre 1941

CONDAMNATIONS (1).

DÉDUCTION SUR LA DURÉE DES SERVICES (2) : ____ ans, ____ mois, ____ jours.

CAMPAGNES.

Du 3 Septbre 1939 au 8 Septbre 1939 Intérieur : CS.
Du 9 Septbre 1939 au 25 Mars 1940 Aux arm. : C.D.
Du 26 Mars 1940 au 25 Mai 1940 Intérieur : CS.
Du 26 Mai 1940 au 19 Juin 1940 Aux arm. : C.D.
Du 20 Juin 1940 au 10 Août 1940 Capt. CS.

BLESSURES, CITATIONS

DÉCORATIONS.

Date de libération du service militaire : .....

Certificat de bonne conduite (3) ACCORDE

(1) Ne porter les condamnations que lorsque cette pièce est destinée à l'autorité militaire.
(2) Voir l'article 34 de l'instruction du 8 juin 1911.
(3) Mettre « accordé » ou « refusé ».
(4) Le Directeur régional du Recrutement et de la Statistique

A NEVERS, le ..... 19 ....

Certifié par (4) Le Commandant du Bureau de Recrutement de Nevers

ARCHIVES S.N.C.F SARDO

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

A COMPLÉTER PAR LE RETRAITÉ

LAVAU Pierre. Edmond.

Nos S.N.C.F.: 1 09 04 462 L

Date et lieu de naissance de l'ex-agent 16.11.1909.

RECRUTEMENT DE _____ No matricule de recrutement : _____

RÉSERVÉ A L'AUTORITÉ MILITAIRE

NATURE DU LIEN AU SERVICE
- Engagé volontaire pour _____
- Jeune soldat appelé avec la classe _____
- Ajourné sursitaire ou omis apte au service en _____ appelé avec la classe _____

DÉTAIL DES SERVICES

Point de départ des services : _____

Date d'incorporation : _____

Date de renvoi dans les foyers (1) : _____

ÉVENTUELLEMENT, date d'expiration du congé libérable ou de fin de campagne : _____

Date de radiation des contrôles : _____

Affecté spécial au chemin de fer le _____

Remis à disposition de l'armée le _____

Remis à disposition du chemin de fer le _____

MOBILISATION

Dates
- d'arrivée au corps : _____
- de libération (pour les P.G. seulement) : _____
- de démobilisation : _____

(1) Indiquer le cas échéant :
Maintenu au corps au titre de la disponibilité en vertu de l'art. _____ de la loi du _____

Réformé temporaire le _____ rappelé sous les drapeaux le _____

Interruption de service du _____ au _____

A _____ le _____

Certifié par (cachet et signature)

Code(2)	Nature	CAMPAGNES
01	CS	du 3.9.1939 au 8.9.39
02	CD	du 9.9.39 au 25.3.40
01	CS	du 26.3.40 au 25.5.40
02	CD	du 26.5.40 au 19.6.40
01	CS	du 20.6.40 au 10.8.40
		du _____ au _____
		du _____ au _____
		du _____ au _____
		du _____ au _____
		du _____ au _____

(2) A remplir par le S.N.C.F.

RÉSERVÉ A LA CAISSE DES RETRAITES S.N.C.F.

SERVICES CONSIDÉRÉS

Établi par : 25 SEPT 1967 QUERED

le _____

Vérifié par : Lelièvre

le 25 SEPT 1967

SERVICES CONSIDÉRÉS	Code	PÉRIODE du	PÉRIODE au	DURÉE Ans	DURÉE Mois	DURÉE jours
DEPUIS L'AGE DE 18 ANS ET AVANT SERVICE MILITAIRE — Services d'auxiliaire..						
DEPUIS L'AGE DE 18 ANS ET AVANT SERVICE MILITAIRE — Services au cadre permanent (mineur)...						
Service militaire légal						
Temps de mobilisation accompli au delà de la durée légale						
Temps d'auxiliaire après services militaires						
Services au cadre permanent après services militaires y compris les services non effectifs validés (disponibilité avec versements, articles 66 et 67 du règlement P 10 d, détachement, protocole des grévistes de 1920, etc...)						
Bonifications (cf. art. _____ de l'instruction R 13).....						

1.12.1964

95

Services valables pour la retraite ...	28	5	12
Annuités liquidables.....			

LECLERC W. 71. 0366

ARCHIVES S.N.C.F SARDO

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

CAISSE DES RETRAITES
7, Rue du Château-Landon
75 - PARIS - 10e

COPIE

MR LAVAU PIERRE

17 RUE DES ARMESSONS

77 VAUX LE PENIL

NUMÉRO D'IMMATRICULATION (A rappeler dans toute correspondance destinée à la Caisse des Retraites ou à la Caisse de Prévoyance)	
Indice 1 Pension	N° d'ordre
1	09 04462 L

Paris, le 22 DECEMBRE 1967

En application de la décision ministérielle prévoyant l'attribution aux cheminots de bonifications pour campagnes de guerre, votre pension est révisée, avec effet du 1er décembre 1967, sur la base des éléments figurant dans le tableau ci-dessous.

Base de la rémunération servant au calcul de la pension				Pourcentage de la rémunération correspondant aux		Date de cessation des fonctions 8	Montant trimestriel des arrérages					
Echelle 2	Indice 3	Échelon 4	Prime 5	Services valables pour la retraite 6	Annuités liquidables 7		Pension brute 9		Majoration pour enfants 10		Cotisation à la C.P. ou à la C.M.A.L. 11	
03	A	9	43	56.90	60.01	NOV 1964	1213	20			44	30

Ce tableau comporte notamment :

en case 6 le pourcentage correspondant à la durée des services valables pour la retraite, limité le cas échéant à 75% (37 ans 6 mois).

en case 7 le pourcentage correspondant aux annuités liquidables, obtenues en ajoutant aux services valables pour la retraite les bénéfices de campagne déterminés par l'Autorité militaire. Ce pourcentage est limité, le cas échéant en application des maxima relatifs aux bénéfices de campagne :

— à 75% (37 ans 6 mois) pour le total des services valables et des campagnes simples lorsque l'agent a cessé ses fonctions avant le 1er décembre 1964,

— à 80% (40 ans) pour le total des services valables, des campagnes simples et des campagnes doubles,

en cases 9, 10 et 11 le montant trimestriel des arrérages de pension résultant de cette révision. Le montant, calculé en appliquant à la rémunération de base définie dans les cases 2, 3, 4 et 5 le pourcentage correspondant aux annuités liquidables qui figure dans la case 7, reste cependant inférieur au minimum réglementaire que nous sommes tenus de servir à nos retraités ou à leurs ayants droit, et dont vous bénéficiez actuellement.

C'est donc le montant de ce minimum réglementaire qui figure dans les cases 9, 10 et 11 et qui continuera à vous être servi, si bien qu'en définitive, dans votre cas particulier, la prise en compte des campagnes de guerre est sans effet.

Le Chef du Service des Retraites,
B. COMBES

R 133 E

CR680203 00320

ARCHIVES S.N.C.F SARDO

MAIRIE DE VAUX-LE-PENIL (Seine & Marne)

EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS

Registre N° R décès

Année 1993

Folio 474/463

Le sept décembre mil neuf cent quatre vingt treize
(jour, mois en lettres, année)

à dix heures en la commune de

VAUX LE PENIL (Seine et Marne)

est décédé(e) Marcelle ACHARD
(prénoms, et, nom en majuscules)

né(e) à MELUN (Seine et Marne)

le 28 décembre 1903

profession retraitée

fille de François Honoré ACHARD
(prénoms, et, nom en majuscules)

et de Madeleine DUMON
(prénoms, et, nom en majuscules)

(1) ~~célibataire~~-épouse ~~de ou veu~~ de Edmond Pierre LAVAU

Certifié le présent extrait conforme aux indications fixées sur le registre par nous

Pierre CARASSUS, Maire et
(prénoms et nom)

officier de l'état civil de VAUX LE PENIL (Seine et Marne)
(département et commune)

le 8 janvier 1994
(date signature et cachet)

Pour le Maire,
L'Agent Délégué

(1) Rayer la mention inutile et préciser s'il y a lieu : divorcé de

cachet

24-12-25 (Simple) - 24-12-26 (Bloc Autocopiant) soflac édition 8, rue de Furstenberg, 75006 Paris (8301)

ARCHIVES S.N.C.F SARDO

OSP

Nº CASSE PREV. 09.04.462 L Nº D'ASSUR. SOC. — ASSER.

NE LE 16.11.1909 A Villevallier — DEPT. Yonne — NATION.

PRENOMS - NOM JEUNE FILLE Pierre, Edmond

ADRESSE POSTALE 17 rue des Ormeteaux, Faux la Pénil (S. et M.) — PROPRI.

5133 3

MET

LAVAU PIERRE © 11437

APTIT. PHYSIQUE ET PSYCHO. DATE	SS	CLAS.	PÉRIOD.		APTITUDE TECHNIQUE DATE	GRADE	RÉSULTAT	NOTATION D'APTITUDE AN.	GRADE	NOTE	RANG
1938					11/3/46	02/A10	E				
29.11.48			R		20.7.62	OSP	S				
10.11.49			R								

INAPTITUDES PHYSIQUES

PROF. ANTER.	INSTRUCTION GÉNÉRALE EXAMENS-CONCOURS
ouvrier agricole moulleur	

DÉSIRS EXPRIMÉS PAR L'AGENT LE	EMPLOI	RÉSIDENCE	MOTIF

FONCTIONS REMPLIES SUPÉRIEURES AU GRADE DU	AU	RÉSIDENCE	EMPLOI

FACILITÉS DE CIRCULATION PARTICULIÈRES A L'AGENT RÉGIME	CLASSE	FACILITÉS DIVERSES	NUMÉRO
R	3	A	646552
		carte 77, 190 112	
		1122	7055 T

MARIAGES DATE	NOM ET PRENOM DU CONJOINT	DATE NAISS.	SITUATION	FIN DATE-CAUSE	Nº DU CARNET DE PERMIS
17.6.39	Richard Marcelle. né à MELUN (S et M)	28.12.03	31564 S.P.		930 773

PARENTS DE L'AGENT PARENTÉ	NOM ET PRÉNOM - SITUATION	CATÉG.	Nº DU CARNET DE PERMIS
		11PH	7636 F

ENFANTS DATE NAIS.	NOM ET PRÉNOM	S	CATÉG.	OBSERVATIONS	FACILITÉS CIRCULATION
16.4.40	Daniel	M	1A	né à Melun (S et M)	930724
15.11.47	Bernard, Pierre	M	1A	- dº -	B. 1451230

RENTE ACCIDENT DATE BLESS.	DATE RENTE	I.P.P.	MONTANT RENTE	TRIBUNAL CIVIL	
8.6.49	3.9.49	12%	14.056 F		
23.5.55	21.11.55	18%	38.705 F		Nº 6093

1.12.64 : Retraite Normale

Adresse : 17 rue des ormeaux Faux. la. Pénil (S et M)

ARCHIVES S.N.C.F SARDO

DATE	GRADE	RÉSIDENCE	P.N.	CANTON	SECT. DIST.	ECHELON	ECHELON	ANCIENNETÉ	TRAITEMENT	
10.6.37	CT aux.	Melun								
1.37	CTES	Brunoy								
3.11.38	CT					1	1	11.38	8600	
2.39		Vaux le Pénil								
11.40							2	11.40	886	
6.41										
11.42		Cannes-Ecluses								
6.42		greff								
7.42		Bourron								
5.43							3	5.43	722	
7.43									840	
9.44									1346	
2.45									2963	
10.45							H	10.45	3032	
1.46									3208	
7.46									4484	
10.46		Melun	n.l.	16m	133					ch.
1.47						2			4877	
2.47									4877 +	536
7.47									5413 +	1203
10.47									5413 +	1985
12.47									9555	
7.48							5	7.48	7803	
1.48	CTP2					3			10360	
7.48							5	7.48	10670	
9.48									11811	
2.49									11547	
8.49									11492	
1.50									12227	
6.50	MV			17m		2			10649+890	+ 55 PC + 138 IC
1.51									11462+892	+ 55 PC + 1385 IC
3.51									13063+889	+ 91 PC
7.51							6	7.51	13317+952	+ 91 PC
10.51									14915+1067	+ 102 PC
12.51									15310+1077	+ 111 PC + 190 IC
2.53									15730+1383	
11.53									16180+1383	
		Retard pour absences = 1 mois						8.51		
11.54							7	11.54	16530+1488	
5.56				13Pm						CS
8.56									21360+1860	PC
1.57									22020	
10.57							8	10.57	22580+2310	(PC) 51330
4.61							9	4.61	311.30 +	23.60
7.62	OSP									suppression de la rémunération
1.12.64		Retraité normale. Prime Rachetée								Code 3

RÉGIME - RETRAITE
1911
Ter 299

PRIMES DE FIN D'ANNÉE
BONIFICATIONS D'ANCIENNETÉ. PRIME D'EXPLOITATION

ANNÉE	DEGRÉ	RÉDUCTIONS MAL.	RÉDUCTIONS ABS.	RÉDUCTIONS PUN.	MONTANT	BON. ANC.	PRIME EXPLOIT.	AUTRES PRIMES FIXES	AUTRES PRIMES VARIABLES
39	N				390				
40	N				420				
41	N				420				
42	N	1/2			192				
43	N				2080				
44	M1				2940	1			
45	M1				2000	1			
46	M2				6500	1	280		
47	M1				6800	1	250		3158
48	N	1/12			13200				9402
49	N				(M47)				
50	N				15400 (M47)				
51	M2				22400 M47 + 800	1			
52	M2				22400	1			
53	M2				23800	1			
54	M2				24200	2			
55	M2				26900	2			
56	M3				33300	3			
57	M3				35200	3			
58	M3				38700	3			

0 80-03-A 0-43
1834 1602.13

ARCHIVES S.N.C.F SARDO

Je soussigné Monsieur Lavau
Bernard demeurant 17 Rue des
Armessons 77.000 Vaux le Vesnil
autorise Monsieur Lavau Daniel
demeurant HLM Route de Roujan ac 16
porte 90 34120 Pezenas
A percevoir toute prestation susceptible
de être due par la carte de prevoyance
SNCF à la suite des chocs de
Monsieur Pierre Lavau

Fait à Vaux le Vesnil
le 25-03-94

Fait à Vaux le Vesnil.
le 25-03-1994
Lu et approuvé
Bernard Lavau

ARCHIVES S.N.C.F SARDO

VILLE DE MELUN

ACTE DE DECES - COPIE INTEGRALE

N° 000166 / 1994.

Le dix huit mars mil neuf cent quatre vingt quatorze à dix sept heures trente minutes est décédé, 2, rue Fréteau de Pény à MELUN (Seine et Marne), Edmond, Pierre LAVAU, domicilié à VAUX LE PENIL (Seine et Marne) 19 rue des Ormessons, né à VILLEVALLIER (Yonne) le 16 novembre 1909, retraité, fils de Edouard LAVAU, et de Joséphine, Jeanne MOUTARD ; veuf de Marcelle ACHARD.

Dressé le 21 mars 1994 à 15 heures 15 minutes sur la déclaration de Jean-Pierre MOLLEREAU, 56 ans, chef de bureau au centre hospitalier de MELUN, qui, lecture faite et invité à lire l'acte, a signé avec Nous, Jacqueline CONDUTEAU, fonctionnaire municipal délégué dans les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil par le Maire de MELUN.

Pour copie certifiée conforme
MELUN, le 22 mars 1994
L'Officier de l'Etat Civil délégué :

MAIRIE DE MELUN
ETAT CIVIL

ARCHIVES S.N.C.F SARDO

VILLE DE MELUN

ACTE DE DECES - COPIE INTEGRALE

N° 000166 / 1994.

Le dix huit mars mil neuf cent quatre vingt quatorze à dix sept heures trente minutes est décédé, 2, rue Fréteau de Pény à MELUN (Seine et Marne), Edmond, Pierre LAVAU, domicilié à VAUX LE PENIL (Seine et Marne) 19 rue des Ormessons, né à VILLEVALLIER (Yonne) le 16 novembre 1909, retraité, fils de Edouard LAVAU, et de Joséphine, Jeanne MOUTARD ; veuf de Marcelle ACHARD.

Dressé le 21 mars 1994 à 15 heures 15 minutes sur la déclaration de Jean-Pierre MOLLEREAU, 56 ans, chef de bureau au centre hospitalier de MELUN, qui, lecture faite et invité à lire l'acte, a signé avec Nous, Jacqueline CONDUTEAU, fonctionnaire municipal délégué dans les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil par le Maire de MELUN.

Pour copie certifiée conforme
MELUN, le 22 mars 1994
L'Officier de l'Etat Civil délégué :

MAIRIE DE MELUN
ETAT CIVIL

ARCHIVES S.N.C.F SARDO